

FISMES - LE HIBOU

20 ans du club (1995-2015)



MARNE

AISNE

Samedi 10 Janvier 2015

1 -2 et 10 kms

Forêt de Fismes et Blanzly les fismes

PROGRAMME

10 kms 15h30 13€ à l'avance

-5€ trail du hibou 2014

-5€ trail des bruyères 2014

1 km 15h gratuit (EA et P / 2003 à 2006) (non chronométré)

2 kms 15h10 gratuit (B et M / 1999 à 2002)

10 kms marche 14h 3€

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE



137 m

Départ et arrivée au kiosque

Accès : à partir de la RN31, gare et direction "l'hôtel de ville"

Un buffet froid sera servi après les récompenses

RECOMPENSES Trophée d'une valeur de 180€ (Hibou de Murano)

A la salle des fêtes à 17h30

Coupes et bouteilles aux 3 premiers (F & M) et aux catégories suivantes : (C, J, S, V1-2-3-4)

les prix ne sont pas cumulables, le coureur bénéficiera du plus important

Coupes aux 3 meilleurs clubs

Renseignements : Didier FANTUZ au 06.27.15.02.51

usfcar.canalblog.fr

le bulletin d'inscription est à adresser à Mr FANTUZ Didier

26, rue Maurice Dézothéz – 51170 FISMES

ou didier.fantuz@wanadoo.fr

Chèque à établir à l'ordre de l'USF C.A.

joindre une enveloppe timbrée, adressée à votre nom si vous désirez recevoir les résultats

BULLETIN D'INSCRIPTION

/ / 10 kms

/ / 2 kms

/ / 1 km

/ / marche

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

DATE DE NAISSANCE : / / SEXE: M / / F /

N° de LICENCE : CLUB :

Loi n° 99-223 du 23 mars 1999 : Conditions pour obtenir un dossard

- Inscription par courrier – la photocopie de la licence sportive, en cours de validité, ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition de moins d'un an (ou sa photocopie) devra impérativement être joint au bulletin d'engagement
- Inscription sur place – l'athlète licencié devra présenter sa licence sportive en cours de validité. L'athlète non licencié devra fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition de moins d'un an (ou sa photocopie)

Circulaire n° 28 du 12 septembre 2013

- Suite aux observations adressées à la FFA par la CNIL, la possibilité est offerte aux participants de demander la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats sur le site internet de l'organisateur et sur celui de la FFA.

ASSURANCE

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès d'AXA France IARD FISMES

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Pour les mineurs – autorisation écrite des parents si non licencié

Fait à : Le

Signature

PALMARES

8.8 et 6 kms

BREGER Anthony (US FISMES C.A.) en 34' 20''

BREGER Anthony (US FISMES C.A.) en 31' 25''

VERRIER Sébastien et Benoît (SCAP 18) en 31' 45''

GRANDPIERRE Xavier (N.L.) en 31' 18''

LEBEL NAROYANIN Jean Luc (ASC PM) en 31' 52''

JUPPIN Philippe (N.L.) en 26' 01''

BREGER Anthony (US FISMES C.A.) en 20' 12''

LARS Xavier (St ST QUENTIN) en 20' 17''

LARS Xavier (CAP 21) en 19' 35''

LARS Xavier (N.L.) en 20' 58''

LACAILLE Sylvie (DAC R) en 44' 26''

LACAILLE Sylvie (DAC R) en 41' 37''

BAUDOUX Carolie (EFSRA) en 39' 17''

KLEIN Laurence (EFSRA) en 34' 35''

BOSC Céline (EFSRA) en 36' 11''

PRIMAULT Amélie (N.L.) en 31' 37''

NEVEUX Isabelle (EFSRA) en 27' 12''

GRINBINSKI Inès (VRC 92) en 25' 29''

KLEIN Laurence (EFSRA) en 21' 34''

FRANCE Claire (ASPTT CH/CH) en 25' 47''